

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL438

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 3

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 123.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce mode de désignation, outre qu'il ne garantit aucune légitimité, risque d'entraîner des pratiques de lutte d'influence et de clientélisme au sein des organisations syndicales.